

- Arrêté du 11 Ramadhan 1446 correspondant au 11 mars 2025 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère des affaires religieuses et des wakfs.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET DES WAKFS**

Arrêté du 11 Ramadhan 1446 correspondant au 11 mars 2025 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère des affaires religieuses et des wakfs.

Par arrêté du 11 Ramadhan 1446 correspondant au 11 mars 2025, la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère des affaires religieuses et des wakfs est fixée, en application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 99-243 du 21 Rajab 1420 correspondant au 31 octobre 1999 fixant l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels permanents de la recherche scientifique et de développement technologique comme suit :

A- Au titre de l'administration centrale du ministère des affaires religieuses et des wakfs :

Mme. et MM. :

- Samir Djaballah, directeur de la culture islamique, de l'information et de la documentation, président ;
- Mohand Azzoug, chef de cabinet, membre ;
- Kamel-Eddine Kari, directeur des ressources humaines et de la formation, membre ;
- Samira Mikhaldi, directrice des études, membre ;
- Azzeddine Boughlem, chargé d'études et de synthèse, membre ;
- Omar Bafouloulou, chargé d'études et de synthèse, membre ;
- Messaoud Miad, directeur de l'enseignement coranique et des concours coraniques, membre ;
- Youcef Hafsi, directeur de la réglementation, des affaires juridiques et de la coopération, membre ;
- Mohamed Sayeb, sous-directeur de la coopération, membre ;
- Bilel Saidane, sous-directeur du perfectionnement et du recyclage, membre ;
- Bouabdellah Zebbar, sous-directeur de l'activité culturelle et des séminaires, membre.

B- Au titre des établissements publics et organismes relevant du secteur :

MM. :

- M'Hamed Bouziane, directeur général de l'office national des wakfs et de la zakat, membre ;
- Hamza Benazzouz, directeur de l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs, membre ;

- Bachir Kameli, directeur de l'institut national de la formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya de Tlemcen, membre ;

- Ahmed Issad, directeur général du centre culturel islamique, membre ;

- Malek-Berrah, directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya de Batna, membre.

C- Au titre des personnalités choisies pour leurs compétences scientifiques :

Mme. et MM. :

- Abderrahmane Senouci, membre du Haut Conseil Islamique, membre ;
- Moussa Ismail, président du conseil scientifique de Djamaâ El-Djazaïr, membre ;
- Abdelkader Benazzouz, directeur de l'école nationale supérieure des sciences islamiques Dar El Coran à Djamaâ El-Djazaïr, membre ;
- Ahmed Ben Seghir, directeur du centre national des recherches et des études islamiques et de la civilisation de Laghouat, membre ;
- Zoubida Igueroufa, membre du Haut Conseil Islamique, membre ;
- Kamel Ladraa, doyen à l'université de Constantine 1, membre ;
- Omar Boualala, doyen à l'université d'Adrar, membre ;
- Mansour Kafi, doyen à l'université de Batna 1, membre ;
- Achour Mazilekh, professeur à l'université d'Alger 1, membre ;
- Nour-Eddine Abassi, professeur à l'université d'Alger 1, membre ;
- Bekir Belhadj, professeur à l'université d'Alger 1, membre ;
- Mohamed Larbi Chaichi, professeur à l'université d'Alger 1, membre ;
- Akkacha Houalef, professeur à l'université d'Oran 1, membre.

Le secrétariat du comité est assuré par les services de la direction de la culture islamique, de l'information et de la documentation.

Les dispositions de l'arrêté du 8 Joumada El Oula 1437 correspondant au 17 février 2016 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et du développement technologique relevant du ministère des affaires religieuses et des wakfs, sont abrogées.